

2583



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le - 6 MARS 2020

R: ZC 154 121 9641 8

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune du Cannet. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 28 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune du Cannet.

Monsieur Renaud Muselier,
Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de la Région
13481 Marseille

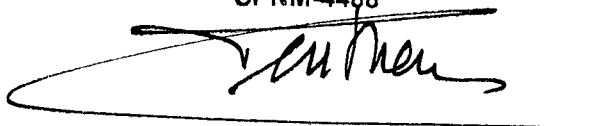
V

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet de Nice-montagne
SPNM-4488



Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

u

En provenance de :
 CONSEIL REGIONAL
 DES
 PROPRIETAIRES HABITANTS
 PROVENCE COTES D'AZUR
 HOTEL DE LA REGION
 13471 MARSEILLE

5592 V23 - PTC 30A 261743827001 - 0018



LA POSTE
 Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 154 121 9641 8



SDRS-PRNT-OC-LC-258 Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

<input type="checkbox"/> Le destinataire	Signature (Prénoms, Prénom et NOM ou mandataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	

<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	Signature habilitée
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
 LA POSTE AGRÉMENT N° C606

DDTM - SDRS - PRNT
 CADAM
 MA Ed du Mercantour
 06 286 Nico Cedex 3

